

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 novembre 2019	N° 2019-737

Convocation du 22 novembre 2019

Aujourd'hui vendredi 29 novembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Serge TOURNERIE
M. Michel VERNEJOU à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Vincent FELTESSE
Mme Anne BREZILLON à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Louis DAVID à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Bernard JUNCA à M. Christophe DUPRAT
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Benoît RAUTUREAU
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h30
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Brigitte COLLET à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h00
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Eric AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h45
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES jusqu'à 11h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 12h00
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h20
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 12h20
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 10h45
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h00
M. Jean TOUZEAU à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO de 11h00 à 12h00
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 novembre 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2019-737

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Actions collectives - Subventions - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Créé en 1989, lors de la mise en place du Revenu minimum d'insertion (RMI) afin de pallier l'absence de dispositif destiné aux jeunes de moins de 25 ans, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) fait partie des compétences de Bordeaux Métropole depuis le 1er avril 2017. Il a pour objectif d'accorder des secours temporaires permettant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires. Il intervient par subsidiarité lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être sollicités. Le FAJ a pour caractéristique première de permettre de prévenir l'entrée des jeunes dans le Revenu de solidarité active (RSA). Les aides développées dans le cadre du FAJ sont uniquement financières et destinées à assurer des actions individuelles, collectives ou d'urgence.

Le FAJ est sollicité pour le second semestre par des associations ou des établissements pour assurer des financements concernant des projets qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion pour les jeunes les plus précarisés ou en difficultés sociales et familiales avérées.

L'aide individuelle du FAJ connaît une baisse de 18 % par rapport à 2018 qui s'explique par les augmentations cette année, des aides de l'Etat dans le cadre du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Ce dispositif notamment composé d'aides financières, vise à accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle. Le PACEA est formalisé par un contrat d'engagements entre le jeune et la Mission Locale. Il ne peut excéder 24 mois. Une allocation équivalente au Revenu de solidarité active peut être perçue par le jeune qui s'engage dans un PACEA.

Aussi, le FAJ dispose pour 2019, d'une enveloppe plus importante pour financer des actions collectives à destination des jeunes.

Projets deuxième semestre 2019

- Insertion :

La Web radio (portée par l'association mission locale technowest)

➤ La Web radio, portée par l'association mission locale technowest a été aidée en 2018 à hauteur de 3 000 € par la métropole, pour un budget global de 24 055 €. L'action a pour objectif d'offrir un espace de parole

pour les jeunes et professionnels et d'être un relais d'information pour les 18/25 ans accompagnés par les missions locales. La web radio est un outil concret pour travailler sur les techniques liées à ces médias, développer des partenariats et construire un réseau.

Cette année, l'objectif est une montée en puissance des émissions car la structure commence à être sollicitée par les acteurs notamment sociaux du territoire. Par ailleurs, la priorité du projet est de permettre à plus de jeunes de participer (une dizaine de jeunes), par le biais du choix des contenus notamment. Les jeunes volontaires seront amenés à suivre une formation avec des professionnels de radio.

Bordeaux Métropole est sollicitée cette année pour un soutien financier de 4 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 19 660 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2018	Budget 2019
Budget global	24 055 €	19 660 €
% de participation de BM au titre du FAJ/ Budget global	3 000 € soit 12,47 %	4 000 € soit 20,34 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Caisse allocations familiales (CAF) : 2 000 € soit 8,30 % Communes : 6 880 € soit 28,6 % Mission locale Technowest : 11 359 € soit 47,22 % Organismes privés : 816 € soit 3,41 %	Caisse allocations familiales (CAF) : 8,30 % Communes : 2 000 € soit 10,17 % Mission locale Technowest : 11 660 € soit 57,78 %
Charges de personnel / budget global	10 613 € soit 44,1%	10 613 € soit 53,9 %

« Agir au plus près des jeunes »

➤ « Agir au plus près des jeunes » est le projet de la mission locale de Bordeaux. Cette action n'a encore jamais été organisée. Les rencontres mensuelles des référents de l'association les ont conduits à remarquer que des freins périphériques à l'emploi, comme le manque d'estime de soi et la difficulté à se projeter sont de réels problèmes pour les jeunes les plus précaires. Une centaine de jeunes interrogés sur cette thématique a confirmé ce constat. Sur le quartier Saint Michel, un partenariat est donc né avec le festival Chahut, qui permettrait à dix jeunes bordelais en situation de précarité sociale, d'être partie prenante d'une action artistique sur plusieurs mois, en lien avec la mission locale et des artistes. Au mois de juin, les jeunes seront associés au festival, en tant qu'acteurs et en tant que spectateurs.

Bordeaux Métropole est sollicitée cette année pour un soutien financier de 2 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 3 840 €.

Indicateurs financiers :

	Budget 2019
Budget global	3 840 €
% de participation de BM au titre du FAJ / Budget global	2 500 € soit 65,10%
% de participation des autres financeurs / budget global	Mission Locale : 1 340 € soit 34,90 %
Charges de personnel / budget global	840 € soit 21,87 %

L'Association pour la réparation et l'entretien de véhicules automobiles (APREVA)

➤ L'Association pour la réparation et l'entretien de véhicules automobiles (APREVA) est un garage social et solidaire sur Lormont, qui porte un projet concernant la mobilité sociale et inclusive sur de la mécanique de proximité. L'action porte sur trois axes :

- la location sociale de véhicules : représente environ 7 000 journées de location par an, pour environ 120 bénéficiaires par an,

Sur ce volume de bénéficiaires, environ 30 % sont des jeunes de 18 à 25 ans.

Ces locations sont destinées à des demandeurs d'emploi en reprise d'activité ou pour le maintien dans l'emploi ou encore pour des publics d'intérimaires.

- la réparation sociale au garage à Lormont, qui propose des réparations mécaniques automobiles à tarification sociale, pour plus de 150 bénéficiaires par an, dont environ 20% de jeunes entre 18 et 25 ans (soit 30 personnes),

- la réparation de proximité pour de l'intervention à partir d'un camion mobile au sein des quartiers politique de la ville : Bordeaux rive droite essentiellement,

- sur cette nouvelle action, l'association prévoit de toucher environ 30% de jeunes âgés de moins de 25 ans.

Soutenus en 2019 par Bordeaux Métropole au titre de la politique de la ville pour 10 000 €, APREVA sollicite le FAJ à hauteur de 5 000 €. L'association n'a jamais été financée auparavant au titre des jeunes en difficulté.

Indicateurs financiers :

	Budget 2019
Budget global	77 500 €
% de participation de BM politique de la ville/ Budget global	10 000 € soit 12,9 %
% de participation de BM au titre du FAJ/budget global	5 000 € soit 6,45 %

% de participation des autres financeurs / budget global	<p>L'Etat (politique de la ville) : 10 000 € soit 12,9 %</p> <p>La Région Nouvelle-Aquitaine : 18 400 € soit 23,75 %</p> <p>Communes : 6 000 € soit 7,75 %</p> <p>Aides privées : 22 000 € soit 28,39 %</p>
Vente de produits finis	5 300 € soit 6,84 %
Reprise sur amortissement	800 € soit 1,02 %
Charges de personnel / budget global	26 875 € soit 47,68 %

L'Insup*

➤ L'Insup est un organisme de formation, de statut associatif qui a pour objet la réalisation d'activités éducatives, culturelles, sociales et professionnelles dans le cadre de la formation permanente. Il a notamment pour vocation la qualification, l'insertion des personnes privées d'emploi et de tout autre demandeur de formation, ainsi que la promotion ou la reconversion des salariés d'entreprise.

Leur action « l'Art d'agir-Proccrea (Projet collectif de création artistique) » s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Cette action correspond à la fusion de deux dispositifs aux ambitions semblables : l'Art d'agir, créé en 2000 pour le territoire des Hauts de Garonne (Cenon, Floirac, Lormont) et Proccrea, instauré en 2003 pour les communes de Bassens d'Ambarès et Lagrave. Leur objectif est de travailler les savoirs, à travers l'élaboration d'un projet collectif de création artistique.

Ce projet a pour finalité de favoriser l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle de jeunes habituellement à l'écart des services de droit commun par une action de proximité, dans une visée de développement social local.

Pour 2019, l'action concerne 30 jeunes entre 18 et 25 ans, majoritairement issus des quartiers politique de la ville, peu autonomes, avec un bas niveau de qualification, qui formulent le désir de construire un projet d'avenir. A ce titre, l'Insup sollicite une subvention auprès de Bordeaux Métropole à hauteur de 11 000 euros.

Indicateurs financiers :

	Budget 2019
Budget global	147 200 €
% de participation de BM au titre du FAJ/budget global	11 000 € soit 7,47%

% de participation des autres financeurs / budget global	<p>La Région Nouvelle-Aquitaine : 47 500 € soit 32,27 %</p> <p>Fonds européens : 60 600 € soit 41,17%</p> <p>L'Etat (politique de la ville) : 7 000 € soit 4,76 %</p> <p>Département de la Gironde : 8 000 € soit 5,43 %</p> <p>Communes : 13 100 € soit 8,90 %</p>
Charges de personnel / budget global	104 503 € soit 71 %

La cravate solidaire

➤ La cravate solidaire est une association aidée également au titre de la politique de la ville en 2019 par Bordeaux métropole pour 10 000 €. Elle œuvre en faveur de l'insertion professionnelle sur la commune de Bordeaux par le don de tenues vestimentaires et par l'apport de conseils personnalisés sur la communication, envers un public en recherche active d'emploi. Elle agit par le biais d'ateliers, notamment auprès d'une soixantaine de jeunes en difficulté.

L'association sollicite Bordeaux Métropole dans le cadre du FAJ pour 10 000 €, afin de continuer son projet auprès des jeunes de moins de 25 ans.

Indicateurs financiers :

	Budget 2019
Budget global	131 000 €
% de participation de BM politique de la ville/ Budget global	10 000 € soit 7,63 %
% de participation de BM au titre du FAJ/budget global	10 000 € soit 7,63 %
% de participation des autres financeurs / budget global	<p>Aides privées : 18 000 € soit 13,74 %</p>
Vente de produits finis	2 000 € soit 1,53 %
Autres produits de gestion courante (cotisations, dons, mécénat)	9 000 € soit 6,87 %

Contribution volontaire en nature (valorisation de bénévolat, prêt de véhicule, dons de vêtements)	82 000 € soit 62,6 %
Charges de personnel / budget global	3 600 € soit 2,75 %

Sew et laine

➤ L'association Sew et laine, située à Bègles, aidée également en 2019 par Bordeaux métropole avec le dispositif de la politique de la ville à hauteur de 3 500 €, sollicite le FAJ pour obtenir 500 € afin de développer ses actions collectives auprès des jeunes.

A cet effet, elle organise des ateliers, pour réduire les dépenses liées au textile, notamment à destination des jeunes (337 jeunes sur la Métropole) tout en développant des éco-gestes textiles : réparer ses vêtements ou leur donner une seconde vie, recycler des déchets textiles pour fabriquer des objets du quotidien.

Ce programme permet de sensibiliser aux enjeux environnementaux de la production textile et de promouvoir une consommation raisonnée et responsable.

Indicateurs financiers :

	Budget 2019
Budget global	109 890 €
% de participation de BM politique de la ville/ Budget global	3 500 € soit 3,19 %
% de participation de BM au titre du FAJ/budget global	500 € soit 0,46 %

% de participation des autres financeurs / budget global	Fonds européens : 25 000 € soit 22,75 % Région nouvelle Aquitaine : 25 000 € soit 22,75 % Etat politique de la ville : 9 300 € soit 8,46 % Communes et communauté d'agglomérations : 20 750 € soit 18,88 % Aides privées : 15 290 € soit 13,91 % Emploi aidé : 1 500 € soit 1,36 %
Vente de produits finis	9 000 € soit 8,19 %
Autres produits de gestion courante (cotisations, dons, mécénat)	50 € soit 0,05 %
Charges de personnel / budget global	66 004 € soit 60,06 %

Le Garage moderne

➤ Le garage moderne est une structure associative qui, par son action « le petit camion rouge », sensibilise un public jeune à l'utilisation d'un moyen de transport économique et écologique, le vélo.

L'association forme les jeunes pour qu'ils soient autonomes afin d'assurer les réparations usuelles, ce qui peut favoriser leurs déplacements, pour des formations ou une insertion professionnelle. Environ 300 jeunes sur la métropole sont concernés par ces actions.

En 2019, le service politique de la ville a financé l'action à hauteur de 6 000 €, sur les 36 000 € demandés. Le FAJ est sollicité pour les 30 000 € restants.

Indicateurs financiers :

	Budget 2019
Budget global	114 406 €
% de participation de BM politique de la ville / budget global	6 000 € soit 5,24 %
% de participation de BM au titre du FAJ / budget global	30 000 € soit 26,22 %

% de participation des autres financeurs / budget global	Région Nouvelle Aquitaine : 6 000 € soit 5,24 % Etat politique de la ville : 2 000 € soit 1,75 % ville de Bordeaux : 5 000 € soit 4,37 % Aides privées : 2 000 € soit 1,75 % Cotisations : 3 800 € soit 3,32 %
Vente de produits finis	40 624 € soit 35,51 %
Ressources propres	18 982 € soit 16,6 %
Charges de personnel / budget global	63 351 € soit 55,37 %

- **Démarches administratives, information :**

Info droits*

➤ Info droits est une structure associative qui propose la mise en place de permanences gratuites d'accès aux droits, sur le territoire de la métropole, notamment pour un public de jeunes estimé à environ 300 par an, soit 10 % du public accueilli.

Par ses actions, l'association agit dans une optique d'aide à l'insertion durable des personnes dans la vie sociale, professionnelle, administrative et juridique, tout en favorisant la connaissance des institutions, de la citoyenneté et les valeurs de la république.

Elle permet à chaque usager de se saisir de ses droits et de comprendre ses obligations, afin d'éviter le non recours aux droits et aux services.

Le FAJ est sollicité pour 1 770 € sur un budget global de 71 520 €.

Indicateurs financiers :

	Budget 2019
Budget global	71 520 €
% de participation de BM politique de la ville / budget global	13 000 € soit 18,18 %

% de participation de BM au titre du FAJ / budget global	1 770 € soit 2,47 %
% de participation des autres financeurs / budget global	<p>Etat politique de la ville : 20 575 € soit 28,77 %</p> <p>Le ministère de la justice : 7 290 € soit 10,19 %</p> <p>Communes de la métropole : 26 485 € soit 37,03 %</p> <p>Caisse d'allocations familiales (CAF) : 2 400 € soit 3,36 %</p>
Charges de personnel / budget global	53 953 € soit 75,43 %

- Santé :

L'EPIDE de Bordeaux

➤ L'Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE de Bordeaux) est un établissement public dont la mission première est de permettre à des jeunes les plus éloignés de l'emploi de s'inscrire dans une dynamique positive d'insertion. En 2018, grâce à l'octroi d'une subvention FAJ de 500 € sur un budget global de 1 300 €, le centre a cofinancé la représentation du spectacle « un rôle à jouer » sur les addictions, devant une soixantaine de jeunes, membres de l'établissement. Le projet avait eu beaucoup de succès auprès des participants.

En 2019, l'EPIDE souhaite renouveler la présentation de ce spectacle pour en faire profiter d'autres bénéficiaires, car l'ensemble des jeunes présents l'an dernier a terminé son parcours dans la structure. Par ailleurs, l'établissement souhaite également sensibiliser l'ensemble de ses volontaires qui sont particulièrement éprouvés et vulnérables, au risque de radicalisation. La mise en place du spectacle « deux minutes après toi » et le débat qui s'ensuit, permet au public jeune de comprendre par une première approche, les ressorts et les mécanismes liés à ces phénomènes.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 800 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 2 647 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2018	Budget 2019
Budget global	1 300 €	2 647 €
% de participation de BM au titre du FAJ / Budget global	500 € soit 38,4 %	800 € soit 30,22 %
% de participation des autres financeurs / budget global	EPIDE : 800 € soit 61,6 %	EPIDE : 847 € soit 32,08 % Agence régionale de santé : 1 000 € soit 37,7 %
Charges de personnel / budget global	0 € car le personnel est géré directement par le centre national EPIDE des Hauts-de-Seine dans le cadre d'une enveloppe nationale.	Idem

Le Comité d'étude et d'information sur la drogue et les addictions (CEID)

➤ Le Comité d'étude et d'information sur la drogue et les addictions (CEID) : Dans le cadre du dispositif mobile nocturne « prévention et réduction des risques en milieux festifs », l'association organise des tournées avec un bus sur les lieux festifs urbains de la ville de Bordeaux. Ce projet s'articule autour de différents objectifs :

- offrir un espace de repos, d'évaluation et d'orientation,
- aller au-devant des acteurs de la nuit et des équipes de sécurité,
- orienter vers les services d'urgence si besoin et sécuriser les retours au domicile,
- proposer des prestations gratuites de réductions des risques.

Le bus reçoit environ 11 000 jeunes de 18 à 25 ans par an.

Bordeaux Métropole a déjà financé l'action dans le cadre du FAJ pour 10 000 € lors de la délibération relative aux actions collectives du premier semestre. Cependant, pour éviter une interruption de l'action, l'association sollicite à nouveau le dispositif pour 10 000 € dans le cadre d'un budget de 133 441 €.

Principaux indicateurs financiers

Budget 2019

Budget global	133 441 €
% de participation de BM au titre du FAJ / Budget global	20 000 € soit 14,99 %
% de participation des autres financeurs / budget global	<p>Agence régionale de santé : 35 000 € soit 26,23 %</p> <p>Ville de Bordeaux : 35 000 € soit 26,23 %</p> <p>Aides privées : 8 441 € soit 6,32 %</p> <p>Etat : 35 000 € soit 26,23 %</p>
Charges de personnel / budget global	79 179 € soit 59,34 %

*Il est à noter que les associations Insup et Info droit ont fait l'objet au titre de la politique de la ville appel à projet 2019 d'une aide complémentaire de 5 000 € et de 13 000 € relative à la délibération n°2019-386 du 21 juin 2019.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2017-181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),

VU les demandes de subvention formulées par les associations Mission locale Technowest, Mission locale de Bordeaux, APREVA, La cravate solidaire, Sew et laine, Garage moderne, Info droits, L'Epide, l'INSUP et le Comité d'étude et d'information sur la drogue et les addictions.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole au titre de sa compétence fonds d'aide aux jeunes participe au financement d'actions collectives pour les jeunes de 18 à 25 ans révolus,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre du fonds d'aide aux jeunes pour les actions collectives du deuxième semestre 2019 aux porteurs de projets présentés dans le tableau joint pour un montant total de 75 570 €,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention, le garage moderne, ci-annexée et tout acte afférent à cette délibération,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante, soit 800 € sur le budget principal 2019 – chapitre 65, compte 7381 fonction 424 pour l'établissement Epide,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes, soit 75 570 € sur le budget principal 2019 – chapitre 65, compte 65748 fonction 424 pour les autres associations,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 novembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--

MISSION LOCALE TECHNOWEST

ANNEXE B _ BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE

(faire un budget par manifestation ou action spécifique)

- Si le porteur de projet peut déduire la TVA, les montants inscrits sont Hors Taxes (HT), sinon toutes taxes comprises (TTC)
 - Pour vous aider à compléter le budget, s'il-vous-plait, indiquez les contributions des bénévoles
 - Le budget 2019 doit être équilibré

NOM DE L'ORGANISME	Charges (en euros)				PRODUITS (en euros)				
	Budget 2019	Réalisé 2019 (1)	Ecart en valeur (2)	Budget 2019	Réalisé 2019 (3)	Ecart en valeur (4)	Budget 2019	Réalisé 2019 (5)	
Exercice 2019	Charges directes affectées au projet								
	Achats d'études et de prestations de service	4 508	3 150	-1 358					
	Achats stockés de matières et fournitures	4 508	3 000	-1 508					
	Achats non stockables (eau, énergie)								
	Expenses de matériel et de matériel consommable								
	Fournitures administratives	150	150	0					
	Autres fournitures	261	297	36					
	Sous-traitance générale								
	Entretien et réparation	97	97 20	0					
	Primes d'assurance								
	Documentation	154	200	46					
	Divers abonnement	8 673	5 600	-3 073					
	Publicité, publications	6 940	4 000	-2 940					
	Déplacements, missions et réceptions	1 733	1 500	-233					
	Frais ostraux et de télécommunication								
	Services bancaires								
	Divers	0	0	0					
	Impôts et taxes sur rémunérations								
	Autres impôts et taxes	10 613	10 613	0					
	Charges sociales	20 613	10 613	-10 000					
Autres charges de personnel									
Charges indirectes affectées au projet									
Charges tous de fonctionnement									
Frais financiers									
Autres									
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	24 055	19 660	-4 395						
96 - Emploi des contributeurs volontaires en nature									
- Secours en nature									
Mise à disposition gratuite de biens et services									
- Prestations en nature									
- Dons en nature									
Total des contributions volontaires	0	0	0						
TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTES	24 055	19 660	-4 395						
97 - Contributions volontaires en nature									
- Bénéficiaire									
- Prestations en nature									
- Dons en nature									
Total des contributions volontaires	0	0	0						

Signature et tampon de l'organisme
 31000 Merlivy

Programme	Budget 2019	Réalisé 2019	Ecart en valeur (2)
100 - Mission Locale TechnoWest	24 055	19 660	-4 395
101 - Actions de développement économique			
102 - Actions de développement social			
103 - Actions de développement culturel			
104 - Actions de développement sportif			
105 - Actions de développement environnemental			
106 - Actions de développement international			
107 - Actions de développement européen			
108 - Actions de développement régional			
109 - Actions de développement local			
110 - Actions de développement communautaire			
111 - Actions de développement associatif			
112 - Actions de développement citoyen			
113 - Actions de développement citoyen			
114 - Actions de développement citoyen			
115 - Actions de développement citoyen			
116 - Actions de développement citoyen			
117 - Actions de développement citoyen			
118 - Actions de développement citoyen			
119 - Actions de développement citoyen			
120 - Actions de développement citoyen			

(2) à renseigner pour la transmission des documents au bilan du projet

APREVA

Budget du projet

Année 2019

CHARGES	RESSOURCES
<p>60 - Achats 29 000,00 €</p> <p>Prestations de services..... 9 000,00 € Aide à la réparations - Garage APREVA 30 aides sur un montant maximal de 300€</p> <p>Achats matières et fournitures..... 12 000,00 € Achat de 4 véhicules Boîtes Automatiques (4 *3000€)</p> <p>Autres fournitures..... 8 000,00 €</p> <p>Aménagement du camion équipé Mécanique de Proximité</p>	<p>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 5 300,00 €</p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 5 300,00 €</p>
<p>61 - Service extérieurs 0,00 €</p> <p>Locations..... 0,00 €</p> <p>Entretien et réparation..... 0,00 €</p> <p>Assurance..... 0,00 €</p> <p>Documentation..... 0,00 €</p>	<p>73 - Dotations et produits de tarification 0,00 €</p> <p>Dotations et produits de tarification_ 0,00 €</p>
<p>62 - Autres services extérieurs 0,00 €</p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires ___ 0,00 €</p> <p>Publicité, publication..... 0,00 €</p> <p>Déplacements, Missions..... 0,00 €</p> <p>Services bancaires, autres..... 0,00 €</p>	<p>74 - Subventions d'exploitation 71 400,00 €</p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 10 000,00 €</p> <p>POLITIQUE-VILLE-33-GIRONDE 10 000,00 €</p> <p>Conseil-s Régional(aux)..... 18 400,00 €</p> <p>75-NOUVELLE-AQUITAINE 18 400,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations..... 15 000,00 €</p> <p>33-BORDEAUX METROPOLE 15 000,00 €</p> <p>Commune(s)..... 1 500,00 €</p> <p>CENON (33150) 1 500,00 €</p> <p>Commune(s)..... 1 500,00 €</p> <p>BASSENS (33530) 1 500,00 €</p> <p>Commune(s)..... 0,00 €</p> <p>FLOIRAC (17120) 0,00 €</p> <p>Commune(s)..... 1 500,00 €</p> <p>FLOIRAC (33270) 1 500,00 €</p> <p>Commune(s)..... 1 500,00 €</p> <p>BORDEAUX (33000) 1 500,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €</p> <p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 €</p> <p>Aides privées (fondation)..... 22 000,00 €</p> <p>Demandes auprès des bailleurs sociaux Objectif : 10 000 € - MESOLIA, AQUITANIS, DOMOFRANCE</p> <p>Demande fondations (non identifiées) = 12 000 €</p> <p>Autres établissements publics..... 0,00 €</p>
<p>63 - Impôts et taxes 0,00 €</p> <p>Impôts et taxes sur rémunération... 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes..... 0,00 €</p>	<p>75 - Autres produits de gestion courante 0,00 €</p> <p>756.Cotisations..... 0,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €</p>
<p>64 - Charges de personnel 36 875,00 €</p> <p>Rémunération des personnels..... 36 875,00 € 1</p> <p>ETP d'Encadrant Technique 0.5 ETP Assistante Admin</p> <p>Charges sociales..... 0,00 €</p> <p>Autres charges de personnel..... 0,00 €</p>	<p>76 - Produits financiers 0,00 €</p> <p>Produits financiers..... 0,00 €</p>
<p>65 - Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p>Autres charges de gestion courante, 0,00 €</p>	<p>77 - Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p>Produits exceptionnels..... 0,00 €</p>
<p>66 - Charges financières 0,00 €</p> <p>Charges financières..... 0,00 €</p>	
<p>67 - Charges exceptionnelles 0,00 €</p> <p>Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p>	
<p>68 - Dotation aux amortissements 2 225,00 €</p> <p>Dotation aux amortissements..... 2 225,00 €</p>	
<p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés _ 0,00 €</p>	
<p>Charges indirectes 9 400,00 €</p> <p>Charges fixes de fonctionnement... 9 400,00 €</p> <p>Coordination et frais fixes de fonctionnement</p> <p>Frais financiers..... 0,00 €</p> <p>Autres charges indirectes..... 0,00 €</p>	

<p>Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 0,00 €</p> <p>860 - Secours en nature..... 0,00 €</p> <p>861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 0,00 €</p> <p>862 - Prestations..... 0,00 €</p> <p>864 - Personnel bénévole..... 0,00 €</p>	<p>78 - Reprises sur amortissements et provisions 800,00 €</p> <p>Reprises sur amortissements et provisions..... 800,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges 0,00 €</p> <p>Transfert de charges..... 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectés au projet 0,00 €</p> <p>Insuffisance prévisionnel (déficit)___ 0,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature 0,00 €</p> <p>870 - Bénévolat..... 0,00 €</p> <p>871 - Prestations en nature..... 0,00 €</p> <p>875 - Dons en nature..... 0,00 €</p>
<p>Total des Charges 77 500,00 €</p>	<p>Total des ressources 77 500,00 €</p>

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 3 000,00 €</u> Prestations de services 0,00 € Achats matières et fournitures 3 000,00 € Autres fournitures 0,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €</u></p>
<p><u>61 - Service extérieurs 2 500,00 €</u> Locations 2 500,00 € Entretien et réparation 0,00 € Assurance 0,00 € Documentation 0,00 €</p>	<p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification 0,00 €</u> Dotations et produits de tarification 0,00 €</p>
<p><u>62 - Autres services extérieurs 7 500,00 €</u> Rémunérations intermédiaires et honoraires 7 000,00 € Publicité, publication 500,00 € Déplacements, Missions 0,00 € Services bancaires, autres 0,00 €</p>	<p><u>74 - Subventions d'exploitation 147 200,00 €</u> Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 7 000,00 € POLITIQUE-VILLE-33-GIRONDE 7 000,00 € Conseil-s Régional(aux) 47 500,00 € 75-NOUVELLE-AQUITAINE 47 500,00 € Conseil-s Départemental (aux) 8 000,00 € 33-GIRONDE 8 000,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations 11 000,00 € 33-BORDEAUX METROPOLE 11 000,00 € Commune(s) 3 600,00 € CENON (33150) 3 600,00 € Commune(s) 1 000,00 € FLOIRAC (33270) 1 000,00 € Commune(s) 2 500,00 € LORMONT (33310) 2 500,00 € Commune(s) 2 000,00 € BASSENS (33530) 2 000,00 € Commune(s) 2 500,00 € AMBARES ET LAGRAVE (33440) 2 500,00 € Commune(s) 1 500,00 € SAINT LOUBES (33450) 1 500,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 60 600,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 € Aides privées (fondation) 0,00 € Autres établissements publics 0,00 €</p>
<p><u>63 - Impôts et taxes 0,00 €</u> Impôts et taxes sur rémunération 0,00 € Autres impôts et taxes 0,00 €</p>	<p><u>75 - Autres produits de gestion courante 0,00 €</u> 756.Cotisations 0,00 € 758.Dons manuels - Mécénat 0,00 € 750.Autres produits de gestion courante 0,00 €</p>
<p><u>64 - Charges de personnel 104 503,00 €</u> Rémunération des personnels 65 567,00 € Charges sociales 33 711,00 € Autres charges de personnel 5 225,00 €</p>	<p><u>76 - Produits financiers 0,00 €</u> Produits financiers 0,00 €</p>
<p><u>65 - Autres charges de gestion courante 0,00 €</u> Autres charges de gestion courante 0,00 €</p>	<p><u>77 - Produits exceptionnels 0,00 €</u> Produits exceptionnels 0,00 €</p>
<p><u>66 - Charges financières 0,00 €</u> Charges financières 0,00 €</p>	<p><u>78 - Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €</u> Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €</p>
<p><u>67 - Charges exceptionnelles 0,00 €</u> Charges exceptionnelles 0,00 €</p>	<p><u>79 - Transfert de charges 0,00 €</u> Transfert de charges 0,00 €</p>
<p><u>68 - Dotation aux amortissements 0,00 €</u> Dotation aux amortissements 0,00 €</p>	<p>Ressources propres affectés au projet 0,00 € Insuffisance prévisionnel (déficit) 0,00 €</p>
<p><u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</u> Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</p>	<p><u>87 - Contributions volontaires en nature 0,00 €</u> 870 - Bénévolat 0,00 € 871 - Prestations en nature 0,00 € 875 - Dons en nature 0,00 €</p>
<p><u>Charges indirectes 29 697,00 €</u> Charges fixes de fonctionnement 29 697,00 € Frais financiers 0,00 € Autres charges indirectes 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p>	
<p><u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 0,00 €</u> 860 - Secours en nature 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 € 862 - Prestations 0,00 € 864 - Personnel bénévole 0,00 €</p>	
<p>Total des Charges 147 200,00 €</p>	<p>Total des ressources 147 200,00 €</p>

LA CRAVATE SOLIDAIRE BORDEAUX

Budget du projet

Année 2019

CHARGES	RESSOURCES
<p>60 - Achats 16 500,00 €</p> <p>Prestations de services..... 0,00 € Achats matières et fournitures..... 15 000,00 € Achat des matériels pour aménager le local + informatique etc . Autres fournitures..... 1 500,00 € Petit matériel et produits entretiens etc .</p> <p>61 - Service extérieurs 19 000,00 €</p> <p>Locations..... 10 000,00 € Loyer et charges du local Entretien et réparation..... 8 000,00 € Travaux de mise à destination du local Assurance..... 1 000,00 € Local et RCP Documentation..... 0,00 €</p> <p>62 - Autres services extérieurs 8 800,00 €</p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires... 0,00 € Publicité, publication..... 1 000,00 € Flyer, documentation et participation à des salons Déplacements, Missions..... 6 600,00 € Frais de déplacements pour formation et collectes Services bancaires, autres..... 2 300,00 € Frais bancaires, comptabilité etc.</p> <p>63 - Impôts et taxes 0,00 €</p> <p>Impôts et taxes sur rémunération... 0,00 € Autres impôts et taxes..... 0,00 €</p> <p>64 - Charges de personnel 3 600,00 €</p> <p>Rémunération des personnels..... 0,00 € Charges sociales..... 0,00 € Autres charges de personnel..... 3 600,00 € Stagiaire</p> <p>65 - Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p>Autres charges de gestion courante... 0,00 €</p> <p>66 - Charges financières 0,00 €</p> <p>Charges financières..... 0,00 €</p> <p>67 - Charges exceptionnelles 0,00 €</p> <p>Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p> <p>68 - Dotation aux amortissements 0,00 €</p> <p>Dotation aux amortissements..... 0,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés... 0,00 €</p> <p>Charges indirectes 0,00 €</p> <p>Charges fixes de fonctionnement... 0,00 € Frais financiers..... 0,00 € Autres charges indirectes..... 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €</p> <p>80 - Emplois des contributions volontaires en nature 82 000,00 €</p> <p>800 - Secours en nature..... 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services... 52 000,00 € Dons de matériels, de vêtements et valorisation des ateliers Coup de Pouce (350 €par bénéficiaire) 862 - Prestations..... 0,00 € 864 - Personnel bénévole..... 30 000,00 € Valorisation des heures de bénévolat pour un atelier Coup de</p>	<p>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 2 000,00 €</p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 2 000,00 € Contribution marginale (minime) des organismes prescripteurs</p> <p>73 - Dotations et produits de tarification 0,00 €</p> <p>Dotations et produits de tarification... 0,00 €</p> <p>74 - Subventions d'exploitation 38 000,00 €</p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 0,00 € Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 € Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations..... 20 000,00 €</p> <p>33-BORDEAUX METROPOLE 20 000,00 €</p> <p>Commune(s)..... 0,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 € Aides privées (fondation)..... 18 000,00 € Dont 10 000 acquis (Fondation Luoq Esperance) Autres établissements publics..... 0,00 €</p> <p>75 - Autres produits de gestion courante 9 000,00 €</p> <p>756.Cotisations..... 1 000,00 € Cotisations des membres 758.Dons manuels - Mécénat..... 8 000,00 € Dons faits par les entreprises lors des collectes de vêtements auprès de leur personnel selon convention parcours Cravate 750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €</p> <p>76 - Produits financiers 0,00 €</p> <p>Produits financiers..... 0,00 €</p> <p>77 - Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p>Produits exceptionnels..... 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €</p> <p>Reprises sur amortissements et provisions..... 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges 0,00 €</p> <p>Transfert de charges..... 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectés au projet 0,00 €</p> <p>Insuffisance prévisionnel (déficit).... 0,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature 82 000,00 €</p> <p>870 - Bénévolat..... 30 000,00 € Valorisation des heures de bénévolat pour un atelier Coup de Pouce 5 bénévoles pour 5 bénéficiaires. 871 - Prestations en nature..... 12 000,00 € Valorisation de l'atelier : 350 € par bénéficiaire 875 - Dons en nature..... 40 000,00 € Dons de vêtements , matériels, prêt de véhicule etc</p>

Pouce 5 bénévoles pour 5 bénéficiaires.			
Total des Charges	131 000,00 €	Total des ressources	131 000,00 €

Budget du projet

Année 2019

SEW & LAINE

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 6 000,00 €</u> Prestations de services 0,00 € Achats matières et fournitures 5 700,00 € Autres fournitures 300,00 €</p> <p><u>61 - Service extérieurs 19 300,00 €</u> Locations 17 900,00 € Entretien et réparation 0,00 € Assurance 1 400,00 € Documentation 0,00 €</p> <p><u>62 - Autres services extérieurs 17 100,00 €</u> Rémunérations intermédiaires et honoraires 4 200,00 € Publicité, publication 3 700,00 € Déplacements, Missions 5 700,00 €</p> <p>Services bancaires, autres 3 500,00 €</p> <p><u>63 - Impôts et taxes 1 486,00 €</u> Impôts et taxes sur rémunération 0,00 € Autres impôts et taxes 1 486,00 €</p> <p><u>64 - Charges de personnel 66 004,00 €</u> Rémunération des personnels 37 800,00 € Charges sociales 27 004,00 € Autres charges de personnel 1 200,00 €</p> <p>Formation</p> <p><u>65 - Autres charges de gestion courante 0,00 €</u> Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>66 - Charges financières 0,00 €</u> Charges financières 0,00 €</p> <p><u>67 - Charges exceptionnelles 0,00 €</u> Charges exceptionnelles 0,00 €</p> <p><u>68 - Dotation aux amortissements 0,00 €</u> Dotation aux amortissements 0,00 €</p> <p><u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</u> Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</p> <p><u>Charges indirectes 0,00 €</u> Charges fixes de fonctionnement 0,00 € Frais financiers 0,00 € Autres charges indirectes 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p> <p><u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 0,00 €</u> 860 - Secours en nature 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 € 862 - Prestations 0,00 € 864 - Personnel bénévole 0,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 9 000,00 €</u> Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 9 000,00 €</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification 0,00 €</u> Dotations et produits de tarification 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 100 840,00 €</u> Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 4 000,00 € POLITIQUE-VILLE-33-GIRONDE 4 000,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 5 300,00 €</p> <p>POLITIQUE-VILLE-40-LANDES 5 300,00 € Conseil-s Régional(aux) 25 000,00 € 75-NOUVELLE-AQUITAINE 25 000,00 € Conseil-s Départemental (aux) 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations 4 000,00 € 33-BORDEAUX METROPOLE 4 000,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations 3 150,00 € 47-CA VAL DE GARONNE 3 150,00 € Commune(s) 6 500,00 € BORDEAUX (33000) 6 500,00 € Commune(s) 8 900,00 € BEGLES (33321) 8 900,00 € Commune(s) 1 100,00 € TONNEINS (47400) 1 100,00 € Commune(s) 1 100,00 € MARMANDE (47207) 1 100,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 25 000,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 1 500,00 € Aides privées (fondation) 15 290,00 € Fondation Orange, bordeaux Mécènes Solidaires, BNP Paribas, Fond Interministériel pour la prévention de la délinquance Autres établissements publics 0,00 €</p> <p><u>75 - Autres produits de gestion courante 50,00 €</u> 756.Cotisations 50,00 € 758.Dons manuels - Mécénat 0,00 € 750.Autres produits de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>76 - Produits financiers 0,00 €</u> Produits financiers 0,00 €</p> <p><u>77 - Produits exceptionnels 0,00 €</u> Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p><u>78 - Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €</u> Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €</p> <p><u>79 - Transfert de charges 0,00 €</u> Transfert de charges 0,00 €</p> <p><u>Ressources propres affectés au projet 0,00 €</u> Insuffisance prévisionnel (déficit) 0,00 €</p>

87 - Contributions volontaires en nature 0,00 €

870 - Bénévolat..... 0,00 €

871 - Prestations en nature..... 0,00 €

875 - Dons en nature..... 0,00 €

Total des Charges

109 890,00 €

Total des ressources

109 890,00 €

Budget du projet

Année 2019

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 8 225,00 €</u> Prestations de services..... 124,00 € Achats matières et fournitures..... 2 232,00 € Autres fournitures..... 5 869,00 €</p> <p><u>61 - Service extérieurs 1 225,00 €</u> Locations..... 25,00 € Entretien et réparation..... 1 200,00 € Assurance..... 0,00 € Documentation..... 0,00 €</p> <p><u>62 - Autres services extérieurs 846,00 €</u> Rémunérations intermédiaires et honoraires... 0,00 € Publicité, publication..... 0,00 € Déplacements, Missions..... 750,00 € Services bancaires, autres..... 96,00 €</p> <p><u>63 - Impôts et taxes 0,00 €</u> Impôts et taxes sur rémunération... 0,00 € Autres impôts et taxes..... 0,00 €</p> <p><u>64 - Charges de personnel 63 351,00 €</u> Rémunération des personnels..... 55 282,00 € Charges sociales..... 8 069,00 € Autres charges de personnel..... 0,00 €</p> <p><u>65 - Autres charges de gestion courante 0,00 €</u> Autres charges de gestion courante... 0,00 €</p> <p><u>66 - Charges financières 0,00 €</u> Charges financières..... 0,00 €</p> <p><u>67 - Charges exceptionnelles 0,00 €</u> Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p> <p><u>68 - Dotation aux amortissements 0,00 €</u> Dotation aux amortissements..... 0,00 €</p> <p><u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) : Participation des salariés 0,00 €</u> Impôt sur les bénéfices (IS) : Participation des salariés... 0,00 €</p> <p><u>Charges indirectes 40 759,00 €</u> Charges fixes de fonctionnement... 40 759,00 € Frais financiers..... 0,00 € Autres charges indirectes..... 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €</p> <p><u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 0,00 €</u> 860 - Secours en nature..... 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services... 0,00 € 862 - Prestations..... 0,00 € 864 - Personnel bénévole..... 0,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 40 624,00 €</u> Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 40 624,00 €</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification 0,00 €</u> Dotations et produits de tarification... 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 51 000,00 €</u> Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités... 2 000,00 € POLITIQUE-VILLE-33-GIRONDE..... 2 000,00 € Conseil-s Régional(aux)..... 6 000,00 € 75-NOUVELLE-AQUITAINE..... 6 000,00 € Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations..... 38 000,00 € 33-BORDEAUX METROPOLE..... 38 000,00 € Commune(s)..... 5 000,00 € BORDEAUX (33000)..... 5 000,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 € Aides privées (fondation)..... 2 000,00 € Autres établissements publics..... 0,00 €</p> <p><u>75 - Autres produits de gestion courante 3 800,00 €</u> 756.Cotisations..... 3 800,00 € 758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 € 750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €</p> <p><u>76 - Produits financiers 0,00 €</u> Produits financiers..... 0,00 €</p> <p><u>77 - Produits exceptionnels 0,00 €</u> Produits exceptionnels..... 0,00 €</p> <p><u>78 - Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €</u> Reprises sur amortissements et provisions... 0,00 €</p> <p><u>79 - Transfert de charges 0,00 €</u> Transfert de charges..... 0,00 €</p> <p><u>Ressources propres affectés au projet 18 982,00 €</u> Insuffisance prévisionnel (déficit)___ 18 982,00 € Les charges indirectes affectées à l'action le sont sur la base d'une def de réparation qui s'applique également aux produits, d'où cette somme, qui n'est pas liée à une insuffisance prévisionnelle mais à une répartition des produits liés au fonctionnement.</p> <p><u>87 - Contributions volontaires en nature 0,00 €</u> 870 - Bénévolat..... 0,00 € 871 - Prestations en nature..... 0,00 € 875 - Dons en nature..... 0,00 €</p>
<p>Total des Charges 114 406,00 €</p>	<p>Total des ressources 114 406,00 €</p>

Budget du projet

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

INFO DROITS

CHARGES	RESSOURCES
<u>60 - Achats 1 523,00 €</u> Prestations de services 943,00 € Achats matières et fournitures 108,00 € Autres fournitures 472,00 €	<u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €</u> Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €
<u>61 - Service extérieurs 3 400,00 €</u> Locations 2 090,00 € Entretien et réparation 113,00 € Assurance 700,00 € Documentation 497,00 €	<u>73 - Dotations et produits de tarification 0,00 €</u> Dotations et produits de tarification 0,00 €
<u>62 - Autres services extérieurs 7 100,00 €</u> Rémunérations intermédiaires et honoraires 2 383,00 € Publicité, publication 208,00 € Déplacements, Missions 3 349,00 € Services bancaires, autres 1 160,00 €	<u>74 - Subventions d'exploitation 71 520,00 €</u> Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 20 575,00 € POLITIQUE-VILLE-33-GIRONDE 20 575,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 7 290,00 € MINISTERE-JUSTICE 7 290,00 € Conseil-s Régional(aux) 0,00 € Conseil-s Départemental (aux) 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations 14 770,00 € 33-BORDEAUX METROPOLE 14 770,00 € Commune(s) 6 950,00 € BORDEAUX (33000) 6 950,00 € Commune(s) 10 300,00 € PESSAC (33604) 10 300,00 € Commune(s) 800,00 € CENON (33150) 800,00 € Commune(s) 4 095,00 € EYSINES (33320) 4 095,00 € Commune(s) 1 460,00 € MERIGNAC (33705) 1 460,00 € Commune(s) 1 430,00 € GRADIGNAN (33170) 1 430,00 €
<u>63 - Impôts et taxes 189,00 €</u> Impôts et taxes sur rémunération 189,00 € Autres impôts et taxes 0,00 €	Commune(s) 1 450,00 € LORMONT (33310) 1 450,00 € Commune(s) 0,00 € FLOIRAC (33270) 0,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 2 400,00 € CAF-33-GIRONDE 2 400,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 € Aides privées (fondation) 0,00 € Autres établissements publics 0,00 €
<u>64 - Charges de personnel 53 953,00 €</u> Rémunération des personnels 44 535,00 € Charges sociales 8 479,00 € Autres charges de personnel 939,00 €	<u>75 - Autres produits de gestion courante 0,00 €</u> 756.Cotisations 0,00 € 758.Dons manuels - Mécénat 0,00 € 750.Autres produits de gestion courante 0,00 €
<u>65 - Autres charges de gestion courante 3 895,00 €</u> Autres charges de gestion courante 3 895,00 €	<u>76 - Produits financiers 0,00 €</u> Produits financiers 0,00 €
<u>66 - Charges financières 370,00 €</u> Charges financières 370,00 €	<u>77 - Produits exceptionnels 0,00 €</u> Produits exceptionnels 0,00 €
<u>67 - Charges exceptionnelles 500,00 €</u> Charges exceptionnelles 500,00 €	<u>78 - Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €</u> Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €
<u>68 - Dotation aux amortissements 590,00 €</u> Dotation aux amortissements 590,00 €	<u>79 - Transfert de charges 0,00 €</u> Transfert de charges 0,00 €
<u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</u> Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €	<u>Ressources propres affectés au projet 0,00 €</u> Insuffisance prévisionnel (déficit) 0,00 €
<u>Charges indirectes 0,00 €</u> Charges fixes de fonctionnement 0,00 € Frais financiers 0,00 € Autres charges indirectes 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €	
<u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 0,00 €</u> 860 - Secours en nature 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 € 862 - Prestations 0,00 € 864 - Personnel bénévole 0,00 €	

87 - Contributions volontaires en nature 0.00 €

870 - Bénévolat 0,00 €

871 - Prestations en nature 0,00 €

875 - Dons en nature 0,00 €

Total des Charges

71 520,00 €

Total des ressources

71 520,00 €

NOM DE L'ORGANISME : Centre EPIDE de Bordeaux

ANNEXE B _ BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE
(Faire un budget par manifestation ou action spécifique)

Exercice 2019
- Si le porteur de projet peut déduire la TVA, les montants inscrits sont Hors taxes (HT), sinon toutes taxes comprises (TTC)
- Pour vous aider à compléter le budget ci-dessous : Cf Guide de constitution des budgets
- Le budget 2019 doit être équilibré

CHARGES (en euros)	Budget 2018			Budget 2019			Budget 2018			Budget 2019		
	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart en valeur	Budget 2019	Réalisé 2019	Ecart en valeur	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart en valeur	Budget 2019	Réalisé 2019	Ecart en valeur
Charges directes affectées au projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60 - Achats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats d'études et de prestations de service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats stockés de matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats non stockables (eau, énergie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 - Services extérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-traitance générale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Locations mobilières et immobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entretien et réparation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Documentation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
62 - Autres services extérieurs	1.300	2.647	-2.647	2.647	0	-2.647	1.300	0	-1.000	1.000	-1.000	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Publicité, publications	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Déplacements, missions et réceptions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Frais postaux et de télécommunication	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Services bancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Divers	1.300	2.647	-2.647	2.647	0	-2.647	0	0	0	0	0	
63 - Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Impôts et taxes sur rémunérations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
64 - Charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rémunérations du personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Charges sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
65 - Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
66 - Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
67 - Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
69 - Impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Charges indirectes affectées au projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Charges fixes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Frais financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	1.300	2.647	-2.647	2.647	0	-2.647	1.300	0	-2.647	2.647	0	-2.647
86 - Emploi des contributions volontaires en nature												
- Secours en nature	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Mise à disposition gratuite des biens et services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Personnel bénévole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des contributions volontaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
87 - Contributions volontaires en nature												
- Bénévolet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Prestations en nature	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dons en nature	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des contributions volontaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRODUITS (en euros)												
RESSOURCES DIRECTES affectées au projet												
70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vente de produits finis, de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits des activités annexes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
71 - Subventions d'exploitation	500	1.800	-1.800	1.800	0	-1.800	500	0	-800	800	-800	
État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	500	1.800	-1.800	1.800	0	-1.800	500	0	-800	800	-800	
C Conseil Régional	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
C Conseil Départemental	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B Bordeaux Métropole	500	800	-800	800	0	-800	500	0	-800	800	-800	
A Autres EPC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
V Ville de Bordeaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
A Autres(s) commune(s)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
O Organismes sociaux : Agence Régionale de Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
F Fonds européens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
E Emplois aidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
A Autres (précisez) : EPIDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
A Aides privées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
C Cessions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
A Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
76 - Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
77 - Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
79 - Transfert de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autofinancement le cas échéant	800	847	-847	847	0	-847	800	0	-847	847	-847	
RESSOURCES INDIRECTES affectées au projet												
TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTS	1.300	2.647	-2.647	2.647	0	-2.647	1.300	0	-2.647	2.647	0	-2.647
88 - Emploi des contributions volontaires en nature												
- Bénévolet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Prestations en nature	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dons en nature	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des contributions volontaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Personnel	Budget 2018			Budget 2019		
	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart en valeur	Budget 2019	Réalisé 2019	Ecart en valeur
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé	53	54	-1	54	54	0
Résumé Net	0	0	0	0	0	0

(2) à renseigner pour le dossier de demande
(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bien du projet

Pour la directrice générale et par délégation
Le directeur du centre EPIDE de Bordeaux

Patrice ANTONELLI
Patrice ANTONELLI

Budget du projet

Année 2019

CEID ADDICTIONS

CHARGES		RESSOURCES	
<u>60 - Achats 3 500,00 €</u>		<u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €</u>	
Prestations de services.....	0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €	
Achats matières et fournitures.....	3 500,00 €	<u>73 - Dotations et produits de tarification 0,00 €</u>	
Autres fournitures.....	0,00 €	Dotations et produits de tarification... 0,00 €	
<u>61 - Service extérieurs 3 200,00 €</u>		<u>74 - Subventions d'exploitation 133 441,00 €</u>	
Locations.....	500,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 35 000,00 €	
Entretien et réparation.....	2 000,00 €	ARS-75-NOUVELLE-AQUITAINE..... 35 000,00 €	
Assurance.....	700,00 €	Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €	
Documentation.....	0,00 €	Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €	
<u>62 - Autres services extérieurs 31 930,00 €</u>		Communautés de communes ou d'agglomérations..... 20 000,00 €	
Rémunérations intermédiaires et honoraires.....	29 580,00 €	33-BORDEAUX METROPOLE..... 20 000,00 €	
Publicité, publication.....	300,00 €	Commune(s)..... 35 000,00 €	
Déplacements, Missions.....	700,00 €	BORDEAUX (33000)..... 35 000,00 €	
Services bancaires, autres.....	1 350,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €	
<u>63 - Impôts et taxes 7 099,00 €</u>		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €	
Impôts et taxes sur rémunération.....	7 099,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)..... 0,00 €	
Autres impôts et taxes.....	0,00 €	Aides privées (fondation)..... 8 441,00 €	
<u>64 - Charges de personnel 79 179,00 €</u>		Autres établissements publics..... 35 000,00 €	
Rémunération des personnels.....	54 606,00 €	<u>75 - Autres produits de gestion courante 0,00 €</u>	
Charges sociales.....	24 573,00 €	756.Cotisations..... 0,00 €	
Autres charges de personnel.....	0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €	
<u>65 - Autres charges de gestion courante 1 813,00 €</u>		750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €	
Autres charges de gestion courante.....	1 813,00 €	<u>76 - Produits financiers 0,00 €</u>	
<u>66 - Charges financières 0,00 €</u>		Produits financiers..... 0,00 €	
Charges financières.....	0,00 €	<u>77 - Produits exceptionnels 0,00 €</u>	
<u>67 - Charges exceptionnelles 0,00 €</u>		Produits exceptionnels..... 0,00 €	
Charges exceptionnelles.....	0,00 €	<u>78 - Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €</u>	
<u>68 - Dotation aux amortissements 6 720,00 €</u>		789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €	
Dotation aux amortissements.....	6 720,00 €	<u>79 - Transfert de charges 0,00 €</u>	
<u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</u>		Transfert de charges..... 0,00 €	
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés.....	0,00 €	<u>Ressources propres affectées au projet 0,00 €</u>	
<u>Charges indirectes 0,00 €</u>		Insuffisance prévisionnelle (déficit) .. 0,00 €	
Charges fixes de fonctionnement.....	0,00 €	<u>87 - Contributions volontaires en nature 0,00 €</u>	
Frais financiers.....	0,00 €	870 - Bénévolat..... 0,00 €	
Autres charges indirectes.....	0,00 €	871 - Prestations en nature..... 0,00 €	
Exédent prévisionnel (bénéfice).....	0,00 €	875 - Dons en nature..... 0,00 €	
<u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 0,00 €</u>			
860 - Secours en nature.....	0,00 €		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....	0,00 €		
862 - Prestations.....	0,00 €		
864 - Personnel bénévole.....	0,00 €		
Total des Charges	133 441,00 €	Total des ressources	133 441,00 €

Opérateur	Projet	montant proposé 2019	Territoires
Mission locale Technowest	Web radio : L'action a pour objectif d'offrir un espace de parole pour les jeunes et professionnels et d'être un relais d'information pour les 18/25 ans accompagnés par les missions locales. La web radio est un outil concret pour travailler sur les techniques liées à ces médias, développer des partenariats et construire un réseau.	4 000	Mérignac
Mission locale Bordeaux	« Agir au plus près des jeunes » est le projet de la mission locale de Bordeaux avec le festival Chahut. Cette action n'a encore jamais été organisée. Les rencontres mensuelles des référents de l'association les ont conduits à remarquer que des freins périphériques à l'emploi, comme le manque d'estime de soi et la difficulté à se projeter sont de réels problèmes pour les jeunes les plus précaires..	2 500	Bordeaux
APREVA	L'Association pour la réparation et l'entretien de véhicules automobiles (APREVA) est un garage sociale et solidaire sur Lormont, qui porte un projet concernant la mobilité sociale et inclusive sur de la mécanique de proximité	5 000	Quartiers politique de la ville Bordeaux rive droite
La cravate solidaire	La cravate solidaire est une association qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle sur la commune de Bordeaux par le don de tenues vestimentaires et par l'apport de conseils personnalisés sur la communication, envers un public en recherche active d'emploi	10 000	Bordeaux
Sew et laine	L'association sew et laine organise des ateliers, pour réduire les dépenses liées au textile, notamment à destination des jeunes (337 sur la Métropole) tout en développant des éco-gestes textile : réparer ses vêtements ou leur donner une seconde vie, recycler des déchets textiles pour fabriquer des objets du quotidien. Ce programme permet de sensibiliser aux enjeux environnementaux de la production textile et de promouvoir une consommation raisonnée et responsable	500	Bordeaux Eysines Mérignac
Le garage moderne	Le garage moderne est une structure associative qui, par son action « le petit camion rouge », sensibilise un public jeune à l'utilisation d'un moyen de transport économique et écologique, le vélo. L'association forme les jeunes pour qu'ils soient autonomes afin d'assurer les réparations usuelles, ce qui peut favoriser leurs déplacements, pour des formations ou une insertion professionnelle	30 000	Métropole
Info droits	Info droits est une structure associative qui propose la mise en place de permanences gratuites d'accès aux droits	1 770	Lormont, Cenon, Eysines, Mérignac, Pessac, Floirac, Bordeaux, Bègles

EPIDE	L'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE de Bordeaux) est un établissement public dont la mission première est de permettre à des jeunes les plus éloignés de l'emploi de s'inscrire dans une dynamique positive d'insertion.	800	Métropole
INSUP	L'INSUP est un organisme de formation de statut associatif qui a pour objet la réalisation d'activités éducatives, culturelles, sociales et professionnelles dans le cadre de la formation permanente.	11 000	Lormont, Cenon, Floirac, Ambares, Bassens
CEID	Le Comité d'Étude et d'Information sur la Drogue et les Addictions (CEID) : Dans le cadre du dispositif mobile nocturne « prévention et réduction des risques en milieux festifs », l'association organise des tournées avec un bus sur les lieux festifs urbains de la ville de Bordeaux.	10 000	Bordeaux
TOTAL subventions		75 570	

CONVENTION 2019 - Subvention de fonctionnement entre Le Garage Moderne et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Le Garage Moderne, (association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 »), dont le siège social est situé à 33300 Bordeaux, 1 rue des Étrangers, représenté par son président, Monsieur Boufeldja Labri, dûment habilité aux fins des présentes **ci-après désigné « Le Garage Moderne »**

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Patrick Bobet, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2019-XX du Conseil de Bordeaux Métropole du 29 novembre 2019

ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la ville et au regard des orientations du contrat de ville métropolitain, les projets initiés et conçus par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1 - Projets, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue des subventions à l'association Le Garage Moderne pour l'année 2019.

Le Garage Moderne s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le projet décrit à l'Annexe 1 – Projet.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ces projets et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer au Garage Moderne une subvention plafonnée à 30 000 €, équivalent à environ 26 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 114 406 euros), conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procédera au versement forfaitaire de la subvention en une seule fois après signature de la présente convention pour un montant total de 30 000 €.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Le Garage Moderne s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2020, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les

écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'action comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.

- les comptes annuels de l'organisme signés et paraphés par le Président (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels).
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention. Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utile.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de justifier à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

Le Garage Moderne s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, ce dernier peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :
Monsieur Patrick Bobet
Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour Le Garage Moderne :
Monsieur Boufeldja Labri
Président du Garage Moderne
1 rue des Étrangers
33300 Bordeaux

ARTICLE 14. PIÈCES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Projet
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le _____, en 2 exemplaires

Signatures des partenaires

Pour le Garage Moderne
Le Président,

Pour Bordeaux Métropole
Le Président,

Boufeldja Labri

Patrick Bobet

Annexe 1 Projet

Intitulé : Les Vélos du Garage Moderne : réparations, cohésion, émancipation !

Objectifs :

- Favoriser le développement d'un moyen de transport écologique et économique à travers l'autonomisation des utilisateurs (ateliers participatifs / sensibilisation / échanges de savoirs / tarifs accessibles à tous),
- Favoriser la cohésion sociale dans un quartier en pleine mutation et au-delà (mixité des publics et des disciplines : réparations mécaniques, lieu de rencontres, découvertes culturelles, ateliers partagés),
- Participer à la construction d'un parcours de (ré)intégration sociale et professionnelle de publics éloignés de l'emploi ou en questionnement (accueils en stage, PMSMP, bénévolat),
- Développer une économie circulaire, pourvoyeuse d'emplois pérennes et génératrice de résultat en termes de réduction des déchets.

Description :

L'année 2018 a été marquée par la continuité des transformations entamées en 2017 en termes d'organisation, notamment concernant l'accueil de personnes en formation au sein de l'atelier : stagiaires, bénévoles (personnes migrantes notamment, ayant des besoins d'accompagnement spécifiques), adhérents souhaitant approfondir leurs connaissances acquises pendant la participation à la réparation de leur vélo...

Cette ouverture est rendue possible par la structuration de la forte activité de recyclage à l'œuvre au Garage Moderne (plus de 250 vélos récupérés en 2018). Cela s'est traduit par la conception et la mise en place d'une « Quincaillothèque », outil de tri participatif et inclusif accessible au plus grand nombre, francophone ou non, ayant accès ou pas à l'écriture, imaginée dans le cadre d'une refonte ergonomique générale de l'atelier vélo.

Dans un premier temps, il s'agissait de faciliter l'accès à l'apprentissage de la mécanique vélo pour un public autre que nos adhérents « habituels » (personnes possédant un vélo et adhérentes au Garage Moderne pour cette raison), en réponse à une demande croissante de divers opérateurs pour des publics ayant des besoins très variés en terme d'accompagnement (Collèges, Missions Locales, Centres d'accueil de réfugiés, avec ou sans statut, associations diverses d'accompagnement de publics ayant différentes problématiques).

Le Petit Camion Rouge a organisé des sorties (22 demi-journées en 2018, ayant impacté plus de 300 jeunes), co-construites avec des acteurs aussi variés que l'Association jeunesse des hauts de garonne (AJHAG), le lycée Victor Louis de Talence (dispositif de prévention contre le décrochage scolaire), le service jeunesse de la Mairie de Lormont, les associations de Bacalan notamment.

Ces actions, portées majoritairement dans les QPV, ont un double objectif :

- La sensibilisation des publics, et notamment des jeunes, à l'utilisation d'un moyen de transport économique et écologique, pour lequel ils peuvent être autonomes en terme de réparations usuelles, ce qui peut favoriser leurs déplacements, notamment pour une formation ou une insertion professionnelle
- La réponse à un besoin spécifique liée à l'action de la structure partenaire qui co-construit l'action : renforcer le lien avec les jeunes et leur famille, travailler les questions de la mixité, du faire ensemble, de la confiance en soi ou toute autre problématique discutée en amont et pour laquelle l'action est adaptée.

En 2019, l'objectif est de diversifier les actions du Petit Camion Rouge. Par exemple, suite aux besoins exprimés par le Centre d'animation de Bacalan, nous proposons une action autour du vélo, et de la sensibilisation à la mécanique vélo, mais aussi autour de l'impression 3D de pièces de jeux de société qui rendront de nouveau fonctionnels des jeux potentiellement à l'abandon de façon ludique et économique.

Cette action est répliquable dans toutes sortes de domaines et nous permettra de développer un volet fabrication numérique à notre atelier mobile.

Ainsi, nous travaillons actuellement à la mise en place d'actions avec Les Petits Débrouillards Aquitaine sur ces questions.

Les actions 2019 s'inscrivent donc toujours dans le champ de l'échange des savoirs, dans une démarche résolument participative, auprès de tous les publics, autour d'actions alliant activités mécaniques, découvertes artistiques et désormais fabrication numérique.

Annexe 2 Budget prévisionnel

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 8 225,00 €</u> Prestations de services..... 124,00 € Achats matières et fournitures..... 2 232,00 € Autres fournitures..... 5 869,00 €</p> <p>61 - Service extérieurs 1 225,00 €</p> <p>Locations..... 25,00 € Entretien et réparation..... 1 200,00 € Assurance..... 0,00 € Documentation..... 0,00 €</p> <p><u>62 - Autres services extérieurs 846,00 €</u> Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 0,00 € Publicité, publication..... 0,00 € Déplacements, Missions..... 750,00 € Services bancaires, autres..... 96,00 €</p> <p><u>63 - Impôts et taxes 0,00 €</u> Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 € Autres impôts et taxes..... 0,00 €</p> <p><u>64 - Charges de personnel 63 351,00 €</u> Rémunération des personnels..... 55 282,00 € Charges sociales..... 8 069,00 € Autres charges de personnel..... 0,00 €</p> <p><u>65 - Autres charges de gestion courante 0,00 €</u> Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>66 - Charges financières 0,00 €</u> Charges financières..... 0,00 €</p> <p><u>67 - Charges exceptionnelles 0,00 €</u> Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p> <p><u>68 - Dotation aux amortissements 0,00 €</u> Dotation aux amortissements..... 0,00 €</p> <p><u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</u> Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés... 0,00 €</p> <p><u>Charges indirectes 40 759,00 €</u> Charges fixes de fonctionnement.... 40 759,00 € Frais financiers..... 0,00 € Autres charges indirectes..... 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €</p> <p><u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 0,00 €</u> 860 - Secours en nature..... 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 0,00 € 862 - Prestations..... 0,00 € 864 - Personnel bénévole..... 0,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 40 624,00 €</u> Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 40 624,00 €</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification 0,00 €</u> Dotations et produits de tarification... 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 51 000,00 €</u> Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 2 000,00 € POLITIQUE-VILLE-33-GIRONDE..... 2 000,00 € Conseil-s Régional(aux)..... 6 000,00 € 75-NOUVELLE-AQUITAINE..... 6 000,00 € Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations..... 36 000,00 € 33-BORDEAUX METROPOLE..... 36 000,00 € Commune(s)..... 5 000,00 € BORDEAUX (33000)..... 5 000,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 € Aides privées (fondation)..... 2 000,00 € Autres établissements publics..... 0,00 €</p> <p><u>75 - Autres produits de gestion courante 3 800,00 €</u> 756.Cotisations..... 3 800,00 € 758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 € 750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €</p> <p><u>76 - Produits financiers 0,00 €</u> Produits financiers..... 0,00 €</p> <p><u>77 - Produits exceptionnels 0,00 €</u> Produits exceptionnels..... 0,00 €</p> <p><u>78 - Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €</u> Reprises sur amortissements et provisions..... 0,00 €</p> <p><u>79 - Transfert de charges 0,00 €</u> Transfert de charges..... 0,00 €</p> <p><u>Ressources propres affectés au projet 18 982,00 €</u> Insuffisance prévisionnel (déficit).... 18 982,00 € Les charges indirectes affectées à l'action le sont sur la base d'une clef de répartition qui s'applique également aux produits, d'où cette somme, qui n'est pas liée à une insuffisance prévisionnelle mais à une répartition des produits liés au fonctionnement.</p> <p><u>87 - Contributions volontaires en nature 0,00 €</u> 870 - Bénévolat..... 0,00 € 871 - Prestations en nature..... 0,00 € 875 - Dons en nature..... 0,00 €</p>
Total des Charges	Total des ressources
114 406,00 €	114 406,00 €

Annexe 3
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :